

CIB
CONFERENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX
DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE



RESOLUTION SUR L'AIDE JURIDICTIONNELLE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Dakar au Sénégal, pour son 29e Congrès, du 4 au 6 décembre 2014,

a pris connaissance avec satisfaction de la déclaration faite lors de la séance inaugurale du 4 décembre 2014 par le Président de la République du Sénégal Macky Sall, de l'augmentation de 30 % de l'enveloppe du budget de l'aide juridictionnelle et de la libération effective de ces budgets.

La CIB rappelle l'impérieuse nécessité d'accorder, dans tout Etat démocratique, des budgets permettant la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle et d'assurer l'accès effectif à la justice et au droit de tout justiciable.

La CIB, inquiète de constater, dans certains pays, la diminution et l'insuffisance des budgets relatifs à l'aide juridictionnelle, appelle les autorités politiques de tous les pays à consacrer et à libérer les budgets nécessaires à l'organisation effective du service public de l'aide légale au profit des plus démunis.